

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAMARADES,

Quand au début du rapport de votre Conseil d'administration pour l'année 1912, nous pressentions pour 1913 un résultat plein de satisfaction, nous ne nous étions pas trompés.

Poursuivant sa marche ascendante d'un élan irrésistible, notre Association fait un bond en avant qui, nous en sommes persuadés, sera suivi d'autres, et cela pour le plus grand profit moral et matériel de nos sociétaires.

Une somme de 2,005,761 fr. 31 de travaux, contre 1,663,406 fr. 63 l'année dernière, soit une augmentation de 342,354 fr. 68. 183 camarades travaillant à l'atelier social, dont 131 définitifs, 33 temporaires, 13 hommes de ville, 6 auxiliaires bobiniers, 40 adhésions nouvelles; près de 50,000 francs de salaires payés aux bobineuses et aux cableuses, recrutées parmi les femmes de nos associés.

Voilà des chiffres qui, dans leur sobre éloquence, prouvent la vitalité de notre Société.

Ils nous prouvent encore, camarades, que nous sommes dans la bonne voie, que nous devons persévérer dans notre ligne de conduite, faite de prudence et de fermeté.

Avant d'aller plus loin, voici les noms des camarades qui ont fait leur adhésion depuis l'Assemblée du 9 novembre 1913: Perrussel, Lhommeau, Rageau, Graille, Dacquay, Héry, Delagarde, Schuster, Doussinaud, Pautrat, Gradelet (Robert), Gradelet (René), Cazaux (Th.), Cazaux (Ed.), Lambert (Victor), Bonnot, Jéko (Marcel), Boucrault (Louis), Lebon, Crétin, Gaillard (Ernest), Woivré, Salomon (Georges), Wroczyński.

Nous avons une démission à enregistrer, celle d'Armand Laudereau.

L'Assemblée aura à solutionner le cas de Barroy, dont l'adhésion avait été soumise à l'enquête; enquête menée par le Conseil qui fera connaître verbalement les faits qu'elle a pu établir.

Au cours des 40 séances que nous avons tenues, depuis la dernière Assemblée, nous avons eu à examiner de nombreuses demandes de prix, soit de l'Administration des P. T. T. soit de particuliers et plus spécialement de la maison, que nous connaissons tous et qui ne cesse de nous favoriser de ses commandes. Nous avons eu aussi des questions d'ordre intérieur à solutionner, et des questions d'organisation du travail, suivant attentivement la marche des équipes.

Il nous plait de constater que notre tâche nous a été facilitée par l'activité qu'ont déployé nos camarades travaillant à l'atelier et par le dévouement de ceux qui ont la charge de conduire les équipes, réussissant, par l'ingéniosité de procédés dus à leur initiative, à abaisser les prix de revient des travaux qu'ils dirigent.

Notre bureau d'études a eu un travail énorme à accomplir en raison des trois multiples que nous avons en fabrication, des têtes de répartiteurs d'entrée, de l'établissement de types de téléphones pour la Préfecture, de mise à l'étude de travaux pour les particuliers.

Nous devons beaucoup à ces camarades qui donnent le meilleur d'eux-mêmes pour le développement de notre entreprise.

Nous avons tout récemment pris part à un concours pour l'établissement de nouveaux types de translateurs. Nous avons bon espoir que ce concours sera un nouveau succès à l'actif de notre ingénieur M. Wilhem, dont la compétence et l'autorité en ces matières sont appréciées comme elles le méritent par l'Administration. Aussi, celle-ci, d'une façon continue, nous charge de nouvelles études pour la création de types nouveaux ou la transformation de types établis; comme par exemple la mise au point des tableaux extensibles et des accessoires s'y rapportant, augmentation de la capacité des standards, établissement de postes portatifs pour les ouvriers des lignes, etc.

Le brevet allemand nous a été accordé pour les compteurs de conversation; ce type de compteur sera installé sur le multiple de Limoges, et un type commercial susceptible de recevoir toutes sortes d'application, va pouvoir être mis prochainement en fabrication.

Nous avons fait, en 1911-1912, de gros sacrifices pour l'établissement de postes d'abonnés à batterie centrale, que l'Administration désirait unifier et de construction métallique. Une solution avantageuse pour nous va intervenir incessamment qui, nous l'espérons, nous dédommagera des frais que nous avons dû engager.

L'usinage des organes des multiples étant avancé, le Conseil a formé les équipes qui seront chargées de leur montage en province. De ce fait, une vingtaine de nos camarades seront éloignés de l'atelier social.

Le multiple de Grenoble doit particulièrement attirer notre attention, en raison de la grande difficulté que présentera son montage.

Si nous réussissons comme il y a lieu de le croire, ce sera pour notre fabrication une belle et fructueuse victoire. Depuis l'Assemblée de novembre, nous avons obtenu de l'Administration l'adjudication de 40 tableaux à 50 directions et 40 tableaux à 25 directions, un marché pour têtes de répartiteurs verticales; ce qui, avec les multiples de Grenoble, Limoges, Belfort, les muraux, les mobiles, et les travaux pour des particuliers font un montant de 1,385,000 francs de travaux en cours.

Votre Conseil a fait tout ce qu'il a pu pour activer la marche de ces travaux, ne marchandant pas l'outillage qui lui était demandé.

C'est ainsi que nous avons été amenés à acheter une plieuse de tôles pour les têtes de répartiteurs, une machine à 2 forets, 8 perceuses sensibles électriques; la machine à cisailer l'ébonite est en voie de terminaison. 2 petites presses Bliss ont été nécessaires pour le découpage et le cambrage des ressorts; une autre presse Bliss 19 A a été jugée indispensable; nous avons commandé une presse de 80 tonnes à longue course pour l'emboutissage des postes métalliques et des coffrets de limiteurs. Une scie alternative à marche rapide a été mise en service; celle que nous avons étant constamment occupée.

La fabrication des dynamos E. 1, E. 4, E. 0 est terminée et nous entreprenons l'usinage et le montage d'une importante série d'un nouveau modèle. Ce modèle a été assez long à établir et à mettre au point; et de ce fait l'excellente équipe de bobiniers que nous avons formée et que nous voulions conserver parce que nous prévoyions une commande de ce modèle nouveau, a été occupée d'abord au câblage des multiples et ensuite à différents travaux ne nécessitant pas de grandes connaissances mécaniques, tels que lapidage, sciage, étamage, etc.

Dans ce cas particulier, nous pensons avoir agi au mieux des intérêts de l'Association.

Si le résultat de la commande des dynamos que nous venons de terminer a été médiocre, il faut l'attribuer, pour une part, à quelques défaillances que nous avons eu le regret de constater. Nous osons croire qu'elles ne se renouvelleront pas.

Votre Conseil, pour éviter la réimpression des statuts, a fait imprimer des bandes portant la nouvelle rédaction et les a fait coller sur les livrets, ainsi que le barème des retraites et le règlement intérieur, afin que chacun connaisse ses droits et ses devoirs.

A ce sujet, nous sommes heureux de dire que notre caisse de retraites, ayant à son actif une somme de 90,000 francs environ, va bientôt pouvoir fonctionner.

En raison du zèle apporté par nos camarades de l'atelier et des bénéficiaires certains que nous laissions des commandes, votre Conseil a fermé les ateliers le 1^{er} janvier et le lundi de Pâques, en payant la journée. Cette mesure a été favorablement accueillie.

Nous étions depuis quelque temps en pourparlers, grâce à un de nos sociétaires, avec un docteur qui s'occupe plus spécialement d'électricité médicale. Ces pourparlers ont abouti à la mise en fabrication d'appareils de son invention.

Nous suivons attentivement la marche de cette affaire qui ne peut qu'accroître le champ de nos opérations. Au début de cette année, nous nous sommes rendus acquéreur du terrain qui est en bordure de la rue Charles-Fourier et en mitoyenneté de nos ateliers côté hangar. Notre directeur, le camarade Viardot, dont la santé est fortement ébranlée, ayant exprimé le désir de prendre du repos, votre Conseil lui a accordé un congé de six mois. L'Assemblée aura à renouveler une partie du Conseil d'administration. Les camarades Martzel, Barville et Breyné voient expirer leur mandat.

A la Commission de contrôle, le camarade Haldy est arrivé aussi à la fin de son mandat.

Nous tenons essentiellement à expliquer à l'Assemblée les raisons qui nous ont fait faire un accroc à la décision prise en 1910, concernant la conduite du moteur. En effet, cette Assemblée avait laissé le choix du suppléant au titulaire.

Au mois de janvier, à la suite de malaises généraux, le suppléant dut quitter son poste, et il fut impossible au titulaire de trouver parmi les associés un camarade consentant à le remplacer.

Votre Conseil s'est vu, pour assurer la marche de l'atelier, dans l'obligation de désigner un homme de ville non associé à ce poste.

Nous vous demandons d'accepter cette manière de faire. Comme conséquence à cet état de chose, l'embauchage d'un autre homme de ville s'est imposé.

Voilà, camarades, les principaux faits saillants qui se sont manifestés depuis l'Assemblée de novembre 1913. Il y a lieu de nous réjouir de la bonne marche de notre Association.

Continuons sans perdre de vue que la persévérance dans l'effort aura pour récompense plus de sécurité et de mieux-être.

Nous avons le regret de vous annoncer le décès du camarade Mougin, survenu le 30 avril.

**

A l'Assemblée de novembre 1913, le Conseil annonçait le dépôt d'une proposition relative aux adhésions. La voici :

Proposition de modification au règlement intérieur :

« Les adhésions qui parviendront au Conseil d'administration dans le courant du mois précédant une Assemblée générale, ne seront soumises à l'acceptation qu'à l'Assemblée suivante. »

Votre Conseil a reçu diverses propositions, relatives au règlement d'embauchage et au règlement intérieur. En voici une qu'il dépose lui-même, en accord avec la Commission du Travail :

« Considérant que rien, dans nos Statuts et dans notre règlement d'embauchage, ne vient garantir la Société contre l'intrusion d'adhérents n'ayant aucune valeur professionnelle;

« Que, d'autre part, le distributeur de travail et la Commission du Travail se plaignent fréquemment de la difficulté qu'ils éprouvent à faire exécuter certains travaux;

« L'Assemblée, pour conserver à l'Association la réputation qu'elle s'est justement acquise sur le marché, de travail consciencieux et fini, décide :

« Tout associé appelé à travailler à l'atelier social, n'y sera admis définitivement qu'après un stage de six mois.

« Le Conseil d'administration et la Commission du Travail réunis jugeront s'il y a lieu à l'admission ou à la non-admission.

« Leurs décisions seront susceptibles d'appel devant l'Assemblée générale. »

LE CONSEIL.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE

CAMARADES,

En vertu de l'article 23 de nos Statuts, votre Commission s'est réunie et a scrupuleusement examiné les relevés, factures, la caisse et les livres comptables autant de fois qu'il a été nécessaire de faire ces opérations.

Nous sommes heureux de pouvoir affirmer que notre tâche est facilitée par l'ordre et la bonne tenue des livres, et, à ce sujet, nous adressons toutes nos félicitations à notre comptable, ainsi qu'aux camarades qui sont chargés, de par leurs fonctions, de mettre les comptes et les livres à jour.

Nous avons examiné très judicieusement le bilan; soyez certains que pas un compte porté sur ledit bilan n'a échappé à notre contrôle, et, là encore, nous pouvons vous assurer qu'il représente bien la situation exacte, et nous vous engageons de l'accepter avec nous.

LA COMMISSION.

La Commission demande aux camarades désirant des renseignements sur le bilan de bien vouloir adresser une lettre avant l'Assemblée, spécifiant ces demandes à la Commission.